



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 16 août 2021

Adaptation de la stratégie nationale de test; Procédure de consultation du Département fédéral de l'intérieur

—
Formulaire de consultation

Les cantons sont-ils d'accord, sur le principe, avec la modification proposée de l'ordonnance 3 COVID-19 concernant l'adaptation de la stratégie de test ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Le canton de Fribourg propose que l'âge maximum permettant la gratuité des tests pour les personnes asymptomatiques et non vaccinées soit augmenté de 12 à 16 ans. Cela correspondrait ainsi aux recommandations vaccinales vis-à-vis de cette catégorie d'âge, le vaccin leur étant particulièrement conseillé en cas de maladie chronique ou de contact étroit avec des personnes vulnérables.

Les cantons sont-ils d'accord avec la poursuite du financement des tests répétés dans les écoles et les entreprises ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Le risque inhérent au testing à large échelle d'une population asymptomatique est celui des faux négatifs, qui peuvent donner un sentiment de sécurité erroné. Toutefois, appliqué au domaine des entreprises, cela permettra d'éviter des problèmes en lien avec le droit de travail et une éventuelle discrimination entre les collaborateurs vaccinés/non vaccinés. Il est également important que le financement des tests répétitifs se poursuivent notamment pour deux situations ; Fribourg est en train de mettre en place des tests répétitifs pour les élèves et le personnel scolaire (niveau CO) du canton, pendant 7 semaines et prévoit la mise en place de tests répétitifs lors de camps scolaires avec nuitées. Fribourg est d'avis que la prise en charge des frais des tests répétitifs (3 tests maximum) devrait également s'étendre aux activités sociales, culturelles et sportives qui ont lieu sous forme de camps avec ou sans nuitées dès lors où des jeunes jusqu'à 18 ans y prennent part.

Les cantons sont-ils d'accord pour fixer au 30 septembre 2021 la fin du remboursement des tests antigéniques individuels préventifs ?

Les tests individuels préventifs continueront d'être pris en charge pour les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner, y compris les enfants de moins de 12 ans.

- Oui
 Non

Commentaires :

Sous réserve de l'augmentation à 16 ans de l'âge maximum permettant la gratuité des tests (cf. 1^e commentaire). Cependant, au vu des manifestations automnales déjà en voie d'organisation, la prises en charge des tests liés aux événements validés et annoncés devraient être financée jusqu'à la fin 2021. Par ex. dans le cas d'un salon avec 30'000 visiteurs (6 jours à 5000) : si 30% des visiteurs qui souhaitent s'y rendre ne sont pas vaccinés, ceux-ci renonceront certainement s'ils doivent payer 3x le prix de l'entrée pour le test. Le manque à gagner sera donc important pour l'organisateur.

Les cantons sont-ils d'accord pour fixer au 30 septembre 2021 la fin du remboursement des cinq autotests au maximum par période de 30 jours pour les personnes non vaccinées et non guéries ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Les cantons sont-ils d'accord que toute personne puisse dorénavant participer, à titre individuel, à des tests PCR salivaires poolés, indépendamment de la raison du test ?

La Confédération prendra en charge les coûts pour les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner, en particulier les enfants de moins de 12 ans. Les personnes éligibles à la vaccination devront quant à elles réaliser ces tests à leurs frais, sauf en cas d'indication épidémiologique.

- Oui
 Non

Commentaires :

Sous réserve de l'augmentation à 16 ans de l'âge maximum permettant la gratuité des tests (cf. 1^e commentaire).

Les cantons sont-ils d'accord que la Confédération mandate un prestataire qui assumera, à l'échelle de la Suisse, la coordination de la logistique et l'organisation des échantillons, des pools et des certificats dans le cadre de la participation individuelle à des tests PCR poolés ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Les informations contenues dans la consultation sont insuffisantes et ne permettent pas de prendre position à ce stade. Dans tous les cas, le canton de Fribourg demande une coordination entre la Confédération et les cantons afin que les solutions cantonales existantes (à Fribourg : Together we test) puissent être intégrées dans cette infrastructure nationale. Il est précisé que le canton de Fribourg ne prendra en aucun cas la responsabilité d'organiser la participation individuelle à des tests poolés sur son territoire.

Les cantons qui ne disposent pas de leur propre organisation pour les tests poolés seraient-ils intéressés à disposer d'une infrastructure de dépistage correspondante, notamment pour les flambées, dont le fonctionnement serait assuré par les fournisseurs de prestations actuels (pharmacies, centres de tests, cabinets médicaux, etc.) ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Fribourg souhaite rendre l'OFSP attentive à l'offre et méthodologie unique que le SICHH a développé. Il s'agit d'auto-test par prélèvements salivaires, réalisables à distance. Le patient

commande un kit d'auto-collecte (144CHF), puis réserve une vidéo-session avec un opérateur qualifié et prélève sa propre salive devant la caméra. L'échantillon est ensuite envoyé par la Poste par enveloppe sécurisée. Le résultat est - en principe - connu dans les 24h. Cette technologie permet au patient de se faire tester sans devoir se déplacer et ouvre la voie pour d'autres types de tests, pour d'autres maladies. Le SICHH peut d'une part faire des tests, mais également vendre sous licence sa méthodologie qui permet de faire des économies au niveau du coût du test.

Les cantons sont-ils d'accord que les conditions applicables à l'identification à distance lors de tests salivaires (individuels et poolés) soient réglées explicitement dans l'ordonnance 3 COVID-19 ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Les cantons sont-ils d'accord que, à l'issue d'une phase de transition de huit semaines, seuls les tests rapides antigéniques figurant sur la liste de l'UE soient autorisés en dehors des laboratoires titulaires d'une autorisation ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Les cantons sont-ils d'accord que les coûts des analyses des anticorps réalisées sur des personnes fortement immunosupprimées (p. ex. pendant une chimiothérapie) après la deuxième vaccination soient pris en charge ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Commentaires généraux

Une erreur s'est glissée en page 4 du document « COVID-19 : adaptation de la stratégie nationale en matière de tests », chapitre 3, 1^e phrase, version française. A la place du terme « asymptomatiques » devrait en réalité figurer « symptomatiques », comme c'est le cas dans la version germanophone.

De même, la phrase « Ainsi, les particuliers ont désormais la possibilité de participer gratuitement à des tests PCR salivaires poolés, quelle que soit la raison du test » (rapport explicatif, p. 2 ad art. 24e) prête à confusion dans la mesure où les tests poolés pour les particuliers ne seront gratuits que dans certaines situations.